

# LA Petite Tunisie

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal  
**16, Rue Es-Sadika — TUNIS**

**ANNONCES :**

Annales diverses,..... la ligne	0 40
Réclamations.....	0 60
Chronique locale.....	1 50

PAYABLES D'AVANCE

**ABONNEMENTS :**

Tunis-Tunisie	France
Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12
Six mois..... 6	Six mois..... 7

PAYABLES D'AVANCE

## Les Italiens en Tunisie — Le Prix d'un Résidentiel

Tunis, le 27 Août 1896.

### UN FLAGRANT DÉNI !

Voilà bientôt huit ans que le *Syndicat obligatoire des Viticulteurs Tunisiens* fonctionne, ce qui n'empêche pas, que malgré tous les efforts qu'ont pu faire les divers présidents de ce syndicat auprès du pouvoir, pour lui faire respecter les engagements pris envers cette institution, les viticulteurs attendent encore que le gouvernement veuille bien prendre une décision.

On sait que dans l'esprit du gouvernement, le syndicat obligatoire, a été créé dans un double but, assurer d'abord, par une surveillance active la sécurité du vignoble tunisien dans le cas probable où le phylloxéra viendrait à faire son apparition sur un point quelconque de la Régence, assurer ensuite les viticulteurs contre la destruction de leurs vignobles dans le cas où elle s'imposerait comme moyen de préservation, par une indemnité calculée sur la valeur de la partie détruite.

Dans ce but, les viticulteurs, payent au syndicat une redevance annuelle de trois francs par hectare de vigne, et l'Etat, par la bouche de Monsieur Massicault, a pris l'engagement de verser annuellement une somme égale au montant des recettes du syndicat, afin de former une caisse de réserve pour parer à toutes les éventualités qui pourraient se produire.

Comme on le voit, l'idée est bonne et bien faite pour attirer en Tunisie les capitalistes qui n'auraient aucune hésitation à planter de la vigne, si le gouvernement n'avait pas, jusqu'à présent, failli à ses promesses.

M. Millet semble oublier les engagements pris par son prédécesseur ; son coadjuteur, M. Révoil, serait sans doute tout surpris, si on lui disait, qu'il existe un syndicat obligatoire des viticulteurs ; il en résulte que les deux compères qui sont sensément envoyés ici par le gouvernement Français, pour mettre un peu d'ordre dans les affaires, laissent protester la parole d'un résident avec une telle facilité, que certaine crapule qui a sa blancheur de la note du mois, finit par se croire le meilleur payeur du monde.

Tout cela ne serait rien, si nos deux ministres disaient aux colons : — « Prenez patience, nous réglerons cette affaire un de ces jours, d'ailleurs vous n'êtes pas menacés et quoi qu'il arrive, comptez sur nous ».

Il est clair qu'en présence d'une telle apparence de sincérité, les colons dirigeraient à leur tour : — « Ces deux résidents absorbent à eux deux, une somme assez rondelette, et distribuent la prébende sans compter, à des farceurs qui les flattent, cela est

vrai, mais ils ont l'air honnêtes, ne les embêtons pas ».

Mais au lieu de tenir ce langage qui les relèverait dans l'opinion, ces deux *vide-poches* se raidissent comme plusieurs piquets, lorsque, docilement, presque patement, le bureau du syndicat les invite à respecter les engagements qu'ils ont à tenir.

Les colons sont trop indépendants, paraît-il, pour que ces deux augures daignent s'apercevoir qu'ils commettent envers eux la plus monstrueuse infamie que l'on puisse commettre envers des gens à qui on a promis aide et protection.

Rien ne peut excuser leur conduite vis-à-vis des viticulteurs.

Est-ce oubli, est-ce manque d'argent ? ni l'un, ni l'autre : on leur a, à maintes reprises, rappelé leurs promesses, ils ne peuvent donc arguer de ce prétexte, quant au manque d'argent, c'est autre chose.

C'est là, l'argument qui leur est favorable.

Pas le sou ! s'exclame Millet, en baillant comme une carpe ; le budget fait piteuse figure, insinue l'austère Révoil lorsque poussés dans leurs derniers retranchements on les invite à faire honneur à leur signature résidentielle.

Ce qui ne les empêche pas de remettre 30.000 francs à Monsieur Trouillet, auteur d'une brochure extraordinaire, pour lui faire faire des essais de cultures de piments rouges et de Sulla — importation Bourde — sur son domaine.

Notez bien que les essais auxquels se livre Monsieur Trouillet ne serviront pas plus au développement agricole de la Tunisie que si M. Millet chantait de sa plus belle voix, le grand air, du « Crocodile trébuchant », mais il passe une fantaisie et on sait avec quel empressement nos gouvernants se palent des caprices lorsque c'est la *princesse* qui régale.

Le vieux grigou qui dirige si mal nos finances est un bonhomme qui ne nous fait pas l'effet de pousser bien loin les sentiments paternels à l'égard de sa progéniture.

On nous assure, en effet, que le directeur de la *Dépêche*, journal officiel comme on sait, aurait été pris de se priver des services du fils Dueroquet pour être agréable au père d'icelui, qui voudrait le savoir au diable.

S'il en était réellement ainsi que penser d'un homme qui fait enlever le pain de la bouche à son fils, il serait digne de tous les mépris.

Mais l'acte serait tellement monstrueux, tellement odieux que nous ne le donnons que sous les plus expresses réserves.

### Le Prix d'un Résidentiel

Braves gens, qui vous imaginiez tout bonnement qu'en Tunisie comme en France les bureaux de tabac étaient la dotation des veuves et des orphelins de serviteurs de l'Etat, faites le sacrifice de vos dernières illusions. De par la volonté du proconsul René, le sieur Petit, imprimeur et papetier de profession, secrétaire

de la Chambre de Commerce par accident — vdté par correspondance — vient d'être pourvu d'un débit de tabac et de poudres.

Certes, nous connaissions un Petit à la face virilissime, à l'échine souple et habituellement courbée, aux principes larges ; mais, que nous sachions, ses nombreuses campagnes se sont résumées autour d'un nombre incalculable de flacons à la marque Penod Fils et ses services ne sont guère comparables qu'à ceux que rendent ses outils à l'égoutier.

Ce petit sire, qui se pose volontiers en recresseur de torts et pourfendeur d'abus se déclarait, il y a quelques mois, avant d'être nommé membre et fournisseur de la Chambre Mixte du Centre, adversaire irréductible des nouveaux impôts. Subitement nous le voyons devenir le braqueur docile et infatigable de la matière résidentielle : nous voilà éclairés sur ce évirement. Petit a bazardé ce qui sert au, autres de conscience pour un débit de tabac. On vend ce que l'on peut et à sa valeur marchande.

En vérité, même à ce prix-là, nous ne féliciterions pas le Gouvernement de son accord.

No nous occuperons dans un prochain numéro, des moyens d'existence possibles, des âges de variés de ce bel échantillon des faveurs gouvernementales, de sa gestion du budget de la Chambre de Commerce dont la plus grosse part rentre dans sa poche, de son rôle dans les affaires du 14 juillet, dont il était à la fois résident et fournisseur, président pour être fournisseur et fournisseur parce qu'il est président...

On nous informe de Béja que le caïd de cette localité qui s'est rendu tristement célèbre par le rôle qu'il a joué dans l'assassinat de Mme Hervais va être purement et simplement révoqué de ses fonctions.

Il y a longtemps que l'opinion publique réclame cette mesure qui ne suffit qu'à moitié car le caïd Si Ali Djouini possède toujours sur sa poitrine la croix de la légion d'honneur. Il est évident qu'il y a tant de filous qui la portent.

### Les Ronds de Cuir!

Un de nos amis nous disait l'autre jour : « Ce qui vous dégoûte le plus de la Tunisie, c'est ces relations que l'on est obligé d'établir avec cette collection si nombreuse de fonctionnaires que nous avons. »

Il nous a paru très juste d'encadrer, d'une note toute spéciale, cette réflexion, que nous avons intitulée un document tristement instructif.

On voit la marque caractéristique de notre siècle, le signe distinctif de cette fin de siècle que l'on pourrait appeler le siècle du fonctionnarisme.

La ruse du rond de cuir semble s'être emparée de nos concitoyens, surtout si on rapproche de ces réflexions, une phrase du Résident Millet répondant à quelqu'un qui lui commandait un de ses protégés : « J'ai pris de trois mille demandes d'emplois mes cartons. »

C'est la preuve de la disparition de la virile initiative si nécessaire à la colonisation et qui seule fait la force et la grandeur d'une colonie.

Les gens actifs et vraiment forts vont chercher la fortune à travers les difficultés et par un rude labeur.

Lorsqu'on est viril et qu'on a du cœur, on s'en va, au loin, pratiquer le négoce, entreprendre des aventures, une industrie

qui s'efforce févreusement de se développer et de se perfectionner ; on va, on lutte courageusement jusqu'au bout et souvent la mort vous surprend debout au milieu du travail incessant.

Mais en Tunisie, il n'en est pas ainsi.

On dirait, vraiment, que ceux qui arrivent ici sont venus au monde fatigués, et d'avance, avant d'avoir rien fait, rien essayé, rien entrepris, ils demandent à s'asseoir.

Ils demandent une place, une *bonne* place, grasse, rémunératrice, dans laquelle on puisse s'incruster et vivre comme un mollusque dans sa coquille.

Mais quelle place va-t-on leur donner ? quelle place accepteront-ils ?

Sera-ce celle, par hasard, à laquelle les destinent leurs goûts, pour laquelle les désignent leurs connaissances, leurs aptitudes ?

Pas le moins du monde, et cela leur est tout à fait indifférent. La place doit être faite pour eux et non pas eux pour elle.

On n'a que l'embarras du choix pour l'offre, depuis ambassadeur, résident général, ingénieur, contrôleur civil etc., jusqu'à valet de pied, scribe ou même mouchard !

Ils acceptent tout indistinctement sans se demander, sans s'inquiéter s'ils sont au moins capables d'y faire convenable figure et si leur dignité n'aura pas à en souffrir.

L'important, pour eux, est d'avoir une place, n'importe laquelle.

Au fond, tous ces quémandeurs sont des gens sans courage, sans esprit de suite, des ratés, des *décaillés de la vie* (1), quelquefois même des tarés de la société, des hommes que l'épave et nécessaire combat pour l'existence épouvante, et qui veulent se soustraire à la loi humaine, qui ordonne de gagner son pain quotidien à la sueur du front.

Et on se tromperait étrangement, si on croyait que ces gens-là partent pour le Tonkin, pour Madagascar ou viennent en Tunisie pour y faire fortune à la force du poignet et ont d'autre énergie que celle de gratier du papier.

On ne veut plus venir, aujourd'hui, qu'à l'état de fonctionnaire, tout le monde veut être fonctionnaire.

Et comme notre résident est obligé de payer, et de payer cher, les services électoraux nombreux qu'on lui a rendus ; et comme ce sont les seuls amis qu'il puisse avoir, pour qu'ils soient plus nombreux, il augmente tous les jours les fonctions.

C'est un moyen de récompenser ses agents, ses sbires, sans bourse délier et aux frais des contribuables.

Voilà pourquoi avec le même service administratif nous avons le double de fonctionnaires.

Voilà pourquoi a eu lieu le dernier mouvement dans les Contrôles et pourquoi nous avons maintenant à Tunis deux contrôleurs suppléants dont l'inutilité se fait chaque jour sentir.

Ces jours derniers, en effet, à l'occasion de l'ouverture de la chasse, les colons qui étaient obligés d'aller au contrôle civil de Tunis pour demander un bon de poudre ou pour faire régulariser ou *timbrer* leur permis de port d'armes, sont revenus bredouilles, parce que M. le contrôleur civil n'était pas là, et qu'il n'y avait que les contrôleurs suppléants qui n'ont le droit de suppléer rien du tout, et n'ont pas même celui de signer.

Que signifient alors le titre, l'emploi et les appointements de contrôleur suppléant ?

Et c'est pour cela que le sinistre Millet a inventé l'impôt du timbre et de l'enregistrement, car il faut payer tous ces gens, et il faut combler le déficit du budget qui plie sous le chiffre énorme des appointements de cette armée de ronds-de-cuir !

Cette tendance extraordinaire, cette émigration fatale vers le fonctionnarisme, menace la colonie d'une véritable ruine.

(1) Discours de M. Millet au lycée Carnot.

Un résident pondéré, patriote, sage et prudent s'efforcerait de l'enrayer.

M. Millet, au contraire, ne fait que l'accélérer, car il y trouve un moyen économique pour lui, d'entretenir, dans la colonie, l'effroyable corruption électorale, l'ignoble servilité, la bassesse et les platitudes dont il a besoin pour triompher des honnêtes gens et échapper au châtiment de ses fautes et de ses folies.

C. VÉRAX.

M. le Ministre des Affaires étrangères sait-il quelle est l'organisation de la franc-maçonnerie italienne à Tunis? Sait-il qu'il y a 37 loges italiennes auxquelles sont affiliés plusieurs milliers de compatriotes de M. Crispi? Sait-il que ces loges prêchent la haine de la France à leurs affiliés? Sait-il que les loges maçonniques de France sont représentées auprès du suprême Conseil italien à Tunis par un officier de l'armée française, immatriculé au registre du suprême Conseil de France, sous le n° 20979? Sait-il que cette entente cordiale entre les francs-maçons de Tunisie et ceux de France a été établie, il y a quelques mois, avec l'approbation tacite, sinon formelle, de hauts fonctionnaires métropolitains?

S'il ne le sait pas, dit la Politique Coloniale à qui nous empruntons cet article, nous le lui apprenons, et s'il le sait, a-t-il pris les mesures de précaution que comporte la situation? Nous publions plus loin un document où il trouvera les renseignements les plus précis sur les faits que nous lui signalons.

## Prospérité Coloniale

L'Officieux, ne voulant pas être en reste avec son copain l'Officiel, car tout cela sort de la même usine, de la même boutique, a publié dernièrement un relevé des importations et des exportations, qui est un vrai symptôme de la prospérité de la Tunisie.

Le résumé de ce compte-rendu constate que les importations sont supérieures de 3 millions aux exportations.

Un pays n'est réellement prospère qu'autant qu'il se suffit à lui-même et que son excédent de production est vendu au dehors, fourni à un autre pays, exporté en un mot.

Si les colonies sont un débouché pour le trop plein de la métropole, il faut aussi que la métropole soit un débouché pour la colonie ; et il ne faudrait pas que, sous prétexte de colonisation, le pays nouveau fut encombré des produits de la mère patrie ou des autres pays étrangers.

Voilà une question qui devrait préoccuper un résident, soucieux des intérêts du pays qu'il administre.

Peu lui importe, qu'à côté, le seul département de Constantine arrive à un chiffre d'exportations double de celui de la Tunisie toute entière ; il s'occupe en ce moment de choses plus intéressantes pour lui, de flirtage avec la femme quelconque d'un de ses employés quelconque.

L'Officieux ne sert guère son patron en donnant de pareils relevés, peu favorables à l'administration de René, et dont tous les panegyriques de commande, décapés dans des journaux à réclame, n'effaçeront pas la triste impression sur les esprits sérieux et réfléchis.

Diminution de la fortune publique, ruine de la fortune privée, tel est le bilan de l'administration de Millet.

On nous a fait parvenir de Sousse, sous le couvert de l'anonymat — probablement M. Petit-Rinçonnelle — le bulletin de la Chambre de Commerce du Sud, année 1895, pour nous faire constater que l'imprimeur était M. Vendel, associé de M. Bena, membre de la dite Chambre.

Doit-il s'ensuivre par là qu'un délit en excuse un autre?

Tel n'est point notre avis, le nom du délinquant n'a fait que changer : délit il y a eu en 1895 si M. Bena était associé de M. Vendel, délit il y a en 1896.

La parole est à M. le procureur de la République de Sousse et au Gouvernement pour faire cesser cet état de choses.

## LES ITALIENS EN TUNISIE

La Dépêche a essayé de réfuter, dans son numéro de mercredi, l'article sensationnel de la *Politique Coloniale* concernant la franc-maçonnerie en Tunisie ; afin que nos lecteurs puissent juger en connaissance de cause, nous croyons devoir reproduire l'article de notre confrère parisien :

Le journal la *Croix* publie l'extrait

suitant d'un livre de miss Diana Vaughan, le *33e Crispi* :

Le jour où Lemmi donnera l'ordre du massacre en Tunisie, le carnage s'effectuera avec la plus grande facilité, si l'on ne prend pas des mesures, dès à présent.

An. Le 23 décembre 1861, la franc-maçonnerie italienne comptait déjà un affilié à Tunis ; la *Loge I. Figli di Cartagine e Africa*, en 1862, en a vu jurer des milliers faits en vingt ans par l'émigration italienne et ses Loges en Tunisie.

En 1881, la population de la Tunisie s'élevait à 2,100,000 habitants, dont 4,000 israélites (hors du pays), et 20,000 grecs. Ces derniers se subdivisaient ainsi : à peu près un millier de grecs, 500 malleis et 300 anglais, presque tous franc-maçons, environ 1,800 français et plus de 2,000 italiens ; le reste allemands, espagnols, portugais, etc., en très petit nombre. Les indigènes vrais tunisiens, comptés pour 700,000, assez indifférents au régime italien. Le surplus, c'est-à-dire plus de 1,300,000 habitants, représenté par les tribus nomades, qui se désintéresseraient complètement d'un conflit pouvant survenir entre Italiens et Français.

Je viens de dire que les 500 malleis et les 300 anglais étaient presque tous franc-maçons. En effet, pour ces 800 membres de la colonie européenne, il n'y a pas moins de 11 Ateliers maçonniques, ayant leur temple : 1° à Tunis (rue Si-Aly-Zuz), et 2° à la Goulette. Ces 11 Ateliers dépendent de la haute-maçonnerie anglaise et font partie du district dont le chef-lieu est à Malte ; mais il est important de savoir que ces ateliers ne se sont créés que longtemps après les Loges italiennes. Le premier Atelier anglais-malleis, *Loge Ancien Carthage*, a été fondé en 877 son chapitre de Royal-Arche est de 1878.

Au contraire, de 1870 à 1880, les maçons italiens se multiplièrent à un tel point, que le 11 mai 1880, Lemmi jugea nécessaire de créer un suprême Conseil de Tunisie, lequel gouverne 37 Ateliers, y compris les Chapitres de Rose-Croix et les Arcopages de Kadousch. Mais voici ce qui est significatif : le suprême Conseil de Tunisie n'a pas été déclaré autonome, il est sous la dépendance immédiate du chapitre du suprême Conseil d'Italie, ayant son siège à Rome. En d'autres termes, par cette situation exceptionnelle, la franc-maçonnerie du rite écossais, entièrement approuvée par le suprême Directeur, et maintenant les prétentions de la Tunisie.

On voit par là que la maçonnerie italienne n'a été pour rien dans les événements qui ont amené en 1881 l'établissement du protectorat de France ; on comprendra aussi combien la Maçonnerie italienne surprise de ce coup imprévu, fut et est demeurée furieuse. Lemmi et Crispi ont dénoncé jamais à la France d'avoir exécuté ce qu'ils méditaient eux-mêmes pour l'Italie.

Depuis 1881, l'émigration italienne en Tunisie a pris les plus vastes proportions, en vertu du mot d'ordre. A Tunis, les colons italiens ont doublé : ils sont 10,000 contre 10,000 colons français. Sur ce territoire tunisien, il y a actuellement plus de 110,000 Italiens, et l'on ne compte que 16,000 Français au maximum, en y comprenant les troupes françaises, dont trois régiments d'infanterie, deux régiments de cavalerie et deux batteries d'artillerie en tout.

Lemmi a refusé d'autoriser l'établissement de plus d'une Loge française : la seule Loge est dite la *Nouvelle Calhage*, fondée le 27 avril 1885 à Tunis, (rue Koutab-el-Ouazir), et il lui est interdit de créer dans son sein un chapitre ; les maçons français ayant un grade supérieur à celui de Maître sont obligés d'aller dans les Ateliers italiens. Le Grand Orient de France a dû s'incliner...

Les Loges placées sous la juridiction du suprême Conseil de France et de Tunisie, dans la colonie tunisienne, la haine de la France. Les sujets italiens qui habitent Tunis sont organisés par sections, obéissant à des chefs européens, et est convenu qu'en cas de guerre européenne éclatant tout d'un coup, les soldats secrets seraient immédiatement enrégimentés, et seraient arrêtés à domicile par des officiers supérieurs qui logent en ville dans la Kasbah, privée de ses chefs, serait immédiatement désarmée. Les dernières instructions de Lemmi sont celles-ci : modification de la costume dans toutes les Sociétés de gymnastique italo-tunisiennes ; le nouveau costume est celui d'officier italien ; le but de cette mesure est d'habituer les indigènes à cet uniforme. Ce sont ces Sociétés qui se mettront à la tête des sujets d'habitue des supérieurs Directeurs de Rome décrétées les jours suivants.

Maintenant, j'ai accompli mon devoir : j'ai dit ce que j'avais à dire.

DIANA VAUGHAN.

Ces révélations sont grandement dites la *Politique Coloniale*. Il faut que les ren-

seigneurs...  
monde...  
instru...  
EXPOSÉ.

Il s'agit de...  
l'on s'occupera...  
de la...  
voyage...  
l'administration...  
d'un...  
à l'indignité...

Les journaux...  
doivent...

Vous posez discrètement la question suivante : M. le Procureur de la République :  
Est-ce que le fait, par un fonctionnaire, d'EMPRUNTER de l'argent à un candidat à une place vacante pour lui faire obtenir n'est pas un crime prévu et puni par le Code Pénal?  
Si l'on veut le nom de ce fonctionnaire, le gouvernement Tunisien peut le donner.

## TROP TARD

Nous lisons dans la *Tunisienne* de samedi dernier un subtil jeu de langage timide :

La rigueur avec laquelle le Directeur de Finances percevait le timbre de la carte d'avertissement et une leçon. Nous ne regrettons pas qu'il ne soit plus d'avoir vu ce qui nous doit apparaitre comme une amélioration au régime existant!

En attendant, soit à la Commission nationale que si la Conférence, les délégués indigènes de M. Parnac, nous rendent les lieux cruels, dans la pratique, l'impôt de timbre peut être supprimé et si vexatoire!

Et plus loin :

L'impôt français, dont plus particulièrement les commerçants de la zone qui, dans les autres, sont exposés à aller au juste!

Le gouvernement est parti d'une mauvaise idée, ce ne sont pas les riches qui ont le plus souffert, mais les pauvres, et la justice indolente aux petits!

Cet avis de M. de Carnières, qui ne constater, est cependant la vérité!

Lui, qui naguère nous accusait d'ignorance, nous traitait presque d'imbéciles, nous a surpris par un grand changement pour se être laissé prendre aux déductions mielleuses d'un Malle, et d'un Français, commence à gémettre.

Les avertissements n'ont rien perdu de leur efficacité, car, ayant les conditions du 22 mai, nous percevions nos contributions des conséquences fâcheuses de la part des impôts et des vexations qu'entraînaient fatalement leur application.

Une loi, un décret, disions-nous, ne vaut que ce qu'en vaut l'appât!

Mais la *Petite Tunisie*, est une feuille trop intime pour que la grande Tunisie fasse attention à elle.

En : pour cette fois encore, sans être meilleurs que Millet, sans être moins chers de part et d'autre de Carthage, nous avons eu plus de flair que le grand journal *Victor*.

C'est son amour de patrie, sa manie de parole, sa fatalité, qui ont empêché celui qui se pose en leader de l'opposition d'éclaircir notre humble avis.

Lui seul et c'est assez, elle est si décisive. Et bien : ses réminiscences sont impressionnantes, nous ont été très utiles, il y a eu un livre pour l'expédition de la *Tunisienne*, c'est le moment. C'est à la Conférence consultative qu'elles auraient dû se produire.

Lorsque la *Tunisienne Française* vient nous dire que l'impôt du timbre a été voté à l'unanimité, elle n'est guère flatteuse pour les siens, pour leur intelligence et leur perspicacité.

Les regrets de M. de Carnières sont un peu tardifs et superflus, ils ne feront pas changer d'un iota la rigueur de l'application de l'impôt.

Monsieur le leader, qui est chargé des questions de Melan, qui est chargé des questions électorales, vous priez après, mais surtout :

Vous fustigez le corbeau du Nord, l'italienne, et jurez mais un peu tard, mais vous y prendrez plus.

Nous publions sans toutes réserves, la nouvelle suivante dont la gravité réclame pour la personne, ici :

Les agences consulaires Italiennes en Algérie font le plus discrètement et rigoureusement possible le relevé de leurs nationaux astreints au service militaire en Italie, quoique habitant notre colonie et préviennent les hommes, d'une façon individuelle, qu'ils ne tarderont pas à être mobilisés.

L'Italie aurait l'intention de mettre sur pied cent mille hommes de troupes nouvelles au printemps prochain.

## Menus Tunisiens

L'ESSIVE PHENIX

GRAND CAFE DE TUNIS

Les journaux tunisiens nous apprennent que M. Millet, député de la Tunisie, a été élu comme député au Sénat français. M. Millet, député de la Tunisie, a été élu comme député au Sénat français.

Vous pouvez lire dans la *Tunisienne* de samedi dernier un subtil jeu de langage timide :

La rigueur avec laquelle le Directeur de Finances percevait le timbre de la carte d'avertissement et une leçon. Nous ne regrettons pas qu'il ne soit plus d'avoir vu ce qui nous doit apparaitre comme une amélioration au régime existant!

En attendant, soit à la Commission nationale que si la Conférence, les délégués indigènes de M. Parnac, nous rendent les lieux cruels, dans la pratique, l'impôt de timbre peut être supprimé et si vexatoire!

Et plus loin : L'impôt français, dont plus particulièrement les commerçants de la zone qui, dans les autres, sont exposés à aller au juste!

Le gouvernement est parti d'une mauvaise idée, ce ne sont pas les riches qui ont le plus souffert, mais les pauvres, et la justice indolente aux petits!

Cet avis de M. de Carnières, qui ne constater, est cependant la vérité!

Lui, qui naguère nous accusait d'ignorance, nous traitait presque d'imbéciles, nous a surpris par un grand changement pour se être laissé prendre aux déductions mielleuses d'un Malle, et d'un Français, commence à gémettre.

Les avertissements n'ont rien perdu de leur efficacité, car, ayant les conditions du 22 mai, nous percevions nos contributions des conséquences fâcheuses de la part des impôts et des vexations qu'entraînaient fatalement leur application.

Une loi, un décret, disions-nous, ne vaut que ce qu'en vaut l'appât!

DIAVALE

**MONTRES REMONTOIRS**  
Or, argent et nickel  
tous systèmes  
**Réparations Garanties**

**MAISON FRANÇAISE**  
**Horlogerie-Bijouterie**  
A. PORTAIL, 4, rue Al-Djassira. — TUNIS

**CHAINES**  
Or, argent, etc., etc.  
ASSORTIMENT POUR MARIAGES  
**Réparations Garanties**

On ne peut pas leur demander les manières délicates d'un prince de Sagan; mais l'impolitesse a des bornes et ne doit jamais arriver à la grossièreté.  
Tel n'est pas le cas d'un agent de police le n° 177 qui a trop conservé dans ses fonctions les habitudes grossières et brutales d'un pandour.  
Il paraît que plusieurs plaintes contre lui ont été adressées à ses chefs, qui n'en ont rien fait, puisqu'il continue ses insolences et ses provocations.  
On obligera ainsi les citoyens molestés par ce soudard à le corriger une bonne fois pour toutes, si on le garde dans la police.

**GRAND CAFÉ GLACIER**  
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS  
On jadis on pouvait dire que l'ordre régnait à Varsovie, on ne peut, malheureusement, prétendre que la sécurité existe à Tunis et dans la banlieue, placée, cependant, dans le ressort de M. le central Robert, un commissaire *vara avis*.  
Depuis quelque temps les crimes succèdent aux crimes dans des proportions inquiétantes qui font assez mal augurer de l'avenir.  
Si encore leurs auteurs tombaient entre les mains de la justice, mais on dirait que c'est un fait exprès, du guignon, car le central que nous avons l'honneur de posséder ne parvient pas même à en arrêter un seul, l'ombre d'un seul.  
Il est vrai que les assassinats importent peu à ce policier pourvu que les roulettes tournent au moins cinq tours et que les enjeux ne dépassent pas deux francs!  
Pauvre commissaire central que ne vaudrait-il pas garder les chèvres à Lignans, cela vaudrait assurément mieux pour la sécurité de Tunis et des environs!  
La fête de la plage de Rhaïès a été contrariée par un affreux coup de mistral, néanmoins, l'affluence a été assez énorme.  
M. Saddock el-Dahri, bach-Hamba et gouverneur de la banlieue de Tunis, s'embarque demain pour Vichy et Paris où il compte passer 40 à 45 jours.  
M. le bach-Hamba se trouvera à Paris lors de l'arrivée du tsar et de la tsarine.  
On annonce, pour mercredi prochain, le retour de M. André Cambiaggio, vice-président de la municipalité.

**Brasserie GEORGES**  
RESTAURANT A TOUTE HEURE  
Nous apprenons les fiançailles de M. Charles Frouin, pharmacien aide-major à l'hôpital militaire du Belvédère, avec M<sup>lle</sup> Juliette Durand, nièce de M. Thibaudet, ingénieur des Arts et Manufactures, l'expert distingué près nos tribunaux.  
La maison Saint Frères, par suite de l'extension et de l'importance que prennent chaque jour ses affaires à Tunis comme dans l'intérieur, vient de décider d'ériger en succursale, correspondant directement avec la maison principale de Rouen, son comptoir de Tunis qui n'était qu'une simple agence dépendant de Constantine.  
Notre ami Alfred Scemama, qui était l'agent depuis quatre ou cinq ans du comptoir, a été nommé directeur-gérant de la succursale pour la Tunisie, Tripoli et Ma'te.  
Nous félicitons M. Jules Saint d'avoir choisi Alfred Scemama dont l'activité a su donner une forte impulsion à la

maison Saint Frères et notre ami de la nouvelle situation qui vient de lui être faite et dont il était digne à tous égards.  
Nous avons signalé un ignoble tripot qui fonctionnait à la Goulette sous l'œil paternel, protecteur même du commissaire de police de cette localité.  
Quelles sont les raisons que peut avoir le sieur Devaux, inspecteur d'office de commissaire de police pour tolérer, autoriser, protéger de pareilles ignominies? Nous l'ignorons.  
Mais nous sommes fixés sur les complaisances du susdit Devaux de la Goulette, comme nous l'étions sur celles de Devaux, inspecteur des mœurs à Tunis.  
Nous osons croire que M. Robaglia ignorait tout cela et qu'il va envoyer son commissaire de police déambuler ailleurs.  
Nous devons ajouter que l'on voit quelquefois attablés à la rotonde Deïda, Devaux et le susdit Deïda, pendant qu'à côté on joue un baccarra d'enfer sous la direction de croupiers condamnés à plusieurs mois de prison pour tenue de jeux clandestins.  
Serait-ce pour protéger de pareils individus que le peinturluré Robert aurait fait étendre sa compétence? *Chi lo sa.*

**CERCLE-CASINO DU PALAIS KHÉRÉDINE**  
Tous les jours  
**CONCERT INSTRUMENTAL**  
de 4 à 6 et de 8 à 11 h.  
Consommations de choix même prix qu'en ville  
RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Déjeuner : 2 fr. 50. — Dîner : 3 fr.  
(Les jours de semaine, on est prié de commander les diners une heure à l'avance).  
Établissement balnéaire. — Douches  
Le dimanche, dernier train à 11 heures 50  
Tous les jours : **entrée libre**

**LA GOULETTE**  
BAINS DE MER  
Saison balnéaire 1896  
**LA GRANDE ROTONDE**  
Propriétaire : Victor BESSIS  
RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Cabines de Bains. — On peut louer pour la saison  
CONSOMMATIONS DES PREMIÈRES MARQUES  
DIMANCHE, JEUDI, SAMEDI  
**GRAND CONCERT FRANÇAIS**  
On prend des pensionnaires

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE  
DU  
**CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN**  
Rue de Bone — TUNIS  
Cuisine Bourgeoise  
Déjeuner : 2 fr.; Dîner : 2 fr.  
SERVICE A LA CARTE  
CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX  
A partir du 1<sup>er</sup> octobre  
le "Restaurant Américain" restera ouvert toute la nuit

**L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG**  
est INDISPENSABLE dans  
**TOUTE BONNE CUISINE**  
pour améliorer  
POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

**PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES DE KORBUS**  
Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé par l'usage de ce remède populaire employé depuis longtemps.  
Très efficace, économique et facile à prendre Purifie le sang et convient dans toutes les maladies dépendant de mauvaises digestions et de paresse intestinale.  
2 francs la boîte  
Dépôt : PHARMACIE CENTRALE DE PARIS

**fr. INCROYABLE!**  
la véritable Montre  
**RÉGULADORD.G. 1<sup>re</sup>**  
Garantie deux ans en vente chez  
**D. LADISLAS**  
Horloger-Bijoutier  
AVENUE DE FRANCE, 9.  
Grand Assortiment de Décorations et insignes français et étrangers

**AUX FONDRIERS RÉUNIS**  
DEVILLE & C<sup>ie</sup>  
LA VIEILLE MAISON DE TUNIS  
Bureau : Avenue de la Marine, 19. —  
Atelier : Avenue de Carthage.  
Premiers prix, 2 médailles d'or et une de vermeil  
FA BRQUES DE FONDRES  
DE CUVES, DEMI-MUIDS  
ET DE MISSELE VINAIRE EN TOUS GENRES  
Grand DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE  
à des prix modérés

**René Delarue**  
14, Rue d'Espagne, Tunis  
VIN DE TUNISIE GARANTIS NATURELS  
Eau-de-Vie de Vin et de Marc  
VINS DE FRANCE  
fins, demi-fins, ordinaires  
CHAMPAGNE RIVART

**AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE**  
BOURY, Armurier  
TUNIS — 23, Rue Al-Djassira. — TUNIS  
M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djassira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.  
**BOUCHE DE LA BOUCHE**  
Au produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beau pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.  
Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.  
Se défier des contrefaçons  
Dépôt : à la Pharmacie E. NÉE

**QUINQUINA VINCENT**  
(Marque déposée)  
Gros des Vins de l'Archevêché de Carthage  
(GROS ET DÉTAIL)  
Expéditions par Caisses et par Futs dans tous les pays  
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.  
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

**ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE**  
**H<sup>te</sup> OBRE**  
Avenue de Carthage. — Tunis  
AVIS M. H. OBRE, serrurier-constructeur et dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, vu l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1896.

**Entreprises générales d'électricité**  
**FÉLIX DAPOIGNY**  
successeur  
DE J. CHEVALIER  
TUNIS, — 20, Rue Essadikha, 20. — TUNIS

**PHARMACIE LYONNAISE**  
SPÉCIFIQUE  
**contre le mal de mer**  
PRÉPARÉ PAR  
M. Rosset-Bressand, pharmacien  
TUNIS — rue d'Italie,  
Ce spécifique, expérimenté depuis plusieurs années, a toujours produit d'excellents résultats.

**TERMINUS-HOTEL**  
J. CAILLODS, propriétaire  
Place de la Gare Française. — TUNIS  
Cuisine Recommandée  
Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.  
Prix Modérés

**FORGES DE LA PROVIDENCE**  
Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)  
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Piers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.  
La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.  
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont le plaisir de recevoir les ordres qu'on veut bien lui confier ses clients.  
Agent pour la Tunisie: J. FORTI  
TUNIS. — 14, Rue des Glacières — TUNIS

**Epicerie de la Régence**  
Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages  
CONSERVES, SALAISONS  
Liqueurs des 1<sup>res</sup> marques  
**ATHANASIOU & C<sup>ie</sup>**  
12, Rue d'Italie — TUNIS

**ÉPICERIE INTERNATIONALE**  
S. DOURA, PROPRIÉTAIRE  
TUNIS — 6, rue Zarkoun, 6 — TUNIS  
PRODUITS ALIMENTAIRES de 1<sup>er</sup> choix  
Légumes secs  
beurre de Milan, saucisson de France et d'Italie — Fromages  
**CINQUANTE POUR CENT**  
meilleur marché que partout ailleurs  
Le gérant : U. CROUZET.  
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikha 16

**Demain Samedi 29 Août**  
OUVERTURE DE LA GRANDE  
**BRASSERIE DU CHAPITRE**  
Avenue de France, ex-établissement du Chat Noir  
LOCAL AGRANDI ET COMPLÈTEMENT REMIS A NEUF  
**BIÈRES FRANÇAISES BRUNE ET BLONDE**  
PUR MALT ET HOUBLON GARANTIS

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

Wagner et Albrecht 24, Rue d'Italie, 24 et rue de la Commission, 8 - TUNIS

Succursale à Hammam-Lif

Brioche, Croissants, Petits Pains pour thé et café... Gâteaux, Tartes, Desserts, etc.

FEUX D'ARTIFICE

J. PAONESSA, artificier Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination...

Compagnie Algérienne

Capital 15 MILLIONS entièrement versés Comptoir de Tunis

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises...

Domaine P. Potin

CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

Dépôt : rue du Portugal

5 Médailles d'Or - Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889

Demange Frères & Alioth Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX

HUILES D'OLIVE DE TUNISIE Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KILOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 Kil.

S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie.

Boulangerie Viennoise 8, Boulevard de Paris

Ferdinand HEINRICH Spécialité de pains viennois

Croissants au Beurre Petits pains pour Restaurants et Hôtels ON PORTE A DOMICILE

Banque de Tunisie SOCIÉTÉ ANONYME Capital 8 millions de francs

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ Encaissements et Recouvrements... Avances sur prêts...

A. GAUVAIN Dépositaire des produits de la Maison Saint Frères

TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées - tentes et tapis - rideaux - toiles et sacs

Grande Marbrerie Française FÉLIX FISCHEL

BOIS DU NORD Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux de toiture

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE Maison renommée pour ses produits extra, fondée en 1851

Aimé EYRIÈS Denrées Coloniales, Conservés Alimentaires Français et Anglais

VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX DE MARQUES

"L'AFRIQUE FRANÇAISE" Compagnie anonyme algérienne et italienne d'assurances

LE MONDE C<sup>ie</sup> Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL Chemins de fer portatif Beauville

BOIS DU NORD Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux de toiture. Lattes à Plafond. BAPTISTIN BRÉMOND

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE Maison renommée pour ses produits extra, fondée en 1851. GROS, DEMI-GROS, DÉTAIL

Aimé EYRIÈS Denrées Coloniales, Conservés Alimentaires Français et Anglais. Aperçu de quelques prix: Café vert Moka, Café vert Rio, Martinique, Santos, Beurre frais de Macou.

VINS FINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX DE MARQUES à des prix défiant toute concurrence. ON PORTE A DOMICILE. TÉLÉPHONE N° 19

"L'AFRIQUE FRANÇAISE" Compagnie anonyme algérienne et italienne d'assurances contre l'incendie et accidents. Capital: UN MILIO. Siège social: BOULEVARD DE LA LIBÉRIÉ

LE MONDE C<sup>ie</sup> Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie. SIÈGE SOCIAL: PARIS, 15, rue Lepelletier. SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL Chemins de fer portatif Beauville. FABRIQUE DE N'RIAS de tous Systèmes. Aristide ALMEZ Constructeur breveté S. G. D. G. - MUSTAPHA ALZER - Maison fondée en 1859

Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc. Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

Marbres bruts et ouvrés Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 10 FRANCS Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires. Bureaux et magasins: 7, Rue d'Espagne.

AUX CISEAUX D'OR Fabrication générale d'instruments et d'appareils de chirurgie et de médecine

L. THIERS, Rue Al-Djinn, 26. - TUNIS Orthopédiste, Mécanicien, Coiffeur, Bandagiste

"LE PHENIX" COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE. Agent général pour la Tunisie: M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. - TUNIS

Credit Foncier et Agricole d'Algérie Succursale de Tunis, rue El-Sadikia, 8. Escompte, recouvrements, avances sur titres, emprunts, etc.

TRANSIT INTERNATIONAL P. Dana & Foubert TUNIS - 12, RUE EL-SADIKIA, 12. - TUNIS

Demandez Partout LE KINA BELLOT ABSINTHE ET AMER CONEIL BELLOT, Distillateur à Tunis

ÉPICERIE ET COMESTIBLES GROS DOURA Frères DÉTAIL TUNIS, rue des Glacières, 25, 27

Comptoir National d'Escompte de Paris SOCIÉTÉ ANONYME au capital de 100.000.000 de francs

C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE C<sup>ie</sup> TOUACHE SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.300.000 FRANCS Service postal Français

Compagnie Générale Transatlantique SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille Arrivées à Tunis, Départ de Tunis pour Sousse

Avis important MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets à passage à Tunis.

Prix des Places: 1<sup>re</sup> classe, 100 fr., 2<sup>e</sup> cl. 70 fr., 3<sup>e</sup> cl. 30 fr., 4<sup>e</sup> cl. 15 fr.

Instrument de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche extra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, canifs coupe-cors, ciseaux.